

Je tiens à mentionner un ancien juge, M. John Dawson, qui se trouve à être l'un de mes commettants. Il fut nommé par le gouvernement du très honorable représentant de Prince Albert. J'aimerais aussi signaler à la Chambre les services rendus au domaine tout entier de la citoyenneté et leur importance dans l'ensemble des choses par M. Paul Tardiff qui fut, un temps, député à la Chambre et, si ma mémoire m'est fidèle, fut nommé juge de la citoyenneté par feu M. Lester Pearson. Tous deux firent un excellent travail. J'eus le privilège d'assister de temps à autre aux procédures devant leurs tribunaux.

A mon avis, il importe de ne pas mésestimer le rôle des tribunaux de la citoyenneté. J'ai parlé à des particuliers qui, ayant comparu devant ces deux juges, me dirent que le jour où ils avaient comparu devant le juge de la citoyenneté et avaient réussi l'examen avait été l'un des plus impressionnants et importants de leur vie. Ce fut un jour émouvant pour eux, en raison des sentiments qu'ils éprouvaient pour leur pays d'adoption. Cette loi semble renfermer une disposition qui relègue un peu au second plan le rôle du juge de la citoyenneté et le remplace par les rouages administratifs. C'est une question qu'il faut étudier. Bien des habitants d'Ottawa dont le ministre des Affaires urbaines (M. Danson) vante tellement les mérites m'ont dit que la cour les avait impressionnés.

Puis-je dire qu'il est 10 heures?

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si la Chambre accepterait de ne pas tenir compte de l'heure afin de poursuivre l'étude de ce bill.

Des voix: Non.

M. Baker (Grenville-Carleton): Puis-je dire qu'il est 10 heures?

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTERIEURES—LE PROJET DE MAJORATION DU DROIT POUR L'OBTENTION D'UN PASSEPORT—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir à cause d'une question que j'ai posée le mercredi 3 décembre dernier. C'est le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures (M. Sharp) qui a répondu à ma question orale, adressée au premier ministre (M. Trudeau), en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen). Comme en fait foi le hansard à la page 9682, j'ai demandé:

Elle...

... ma question...

... concerne l'intention qu'on prête au gouvernement de porter le droit à acquitter pour l'obtention d'un passeport canadien de \$10 à \$12. Est-ce là réellement l'intention, ou la politique, du gouvernement, et, dans l'affirmative, comment justifie-t-il cette hausse?

Le ministre a répondu:

La question est à l'étude. Toute hausse serait justifiée par la hausse des frais de délivrance des passeports.

L'ajournement

En guise de question supplémentaire, j'ai demandé:

Comme la hausse annoncée serait de 20 p. 100, et dépasserait donc la limite fixée par les lignes directrices établies par le ministre des Finances, comment justifier une telle hausse?

Le ministre a répondu:

Les lignes directrices ne fixent pas de pourcentages dans le cas des prix ou des services. Elles stipulent que les prix doivent correspondre à la hausse des frais. C'est ainsi que nous justifierions toute hausse éventuelle.

Que d'hypocrisie contenait la dernière réponse du ministre! Cela revient à dire: «Faites ce que nous disons, mais ne faites pas comme nous».

Je voudrais faire valoir quelques arguments pour réfuter les réponses que j'ai reçues à cette question en apparence insignifiante et innocente. Le ministre suppléant a dit que toute augmentation serait justifiée par la hausse des frais de délivrance des passeports. Le bureau des passeports ici à Ottawa n'a jamais été un service à but lucratif. Comment les frais augmentent-ils? Pas plus que d'habitude. Il est vrai que les employés sont payés plus qu'il y a cinq ans, mais ils délivrent aussi davantage de passeports. Les droits exigés par un bureau de ce genre devraient être constants. A l'origine, ils étaient statutaires, mais je ne trouve pas que le ministère devrait avoir le droit d'augmenter les prix en ce moment, surtout si l'on considère l'état grave dans lequel se trouve le pays financièrement, surtout du fait de l'inflation.

Je pourrais citer d'autres bureaux en exemple au Canada pour démontrer que les passeports délivrés aux citoyens canadiens pour \$10 devraient rester à ce prix-là. Il n'y a pas tellement longtemps, ils coûtaient \$5, mais voilà le libéralisme, monsieur l'Orateur, le libéralisme à l'œuvre. Le trait principal des libéraux est d'être libéral avec l'argent des autres. Dans cette cruelle escalade des prix et du coût des services, il y a une catégorie de tarifs qui ne devraient pas augmenter et c'est ceux que fait payer le gouvernement pour des documents du genre de ceux dont nous discutons ce soir—les passeports.

A propos, j'ai été très heureux l'autre jour de visiter le service du cadastre de la circonscription de Lennox et Addington à Napanee, où j'habite. Je voulais des renseignements sur une propriété et lorsque le commis a fait les recherches pour moi, je lui ai demandé combien je lui devais et elle me répondit: 50c. Le prix est le même depuis 50 ans, monsieur l'Orateur, et pourtant, les frais d'administration de la circonscription ont augmenté autant qu'à Ottawa. Le service du cadastre est beaucoup plus occupé car il y a davantage de transactions immobilières à des prix plus élevés.

Il en va de même au ministère des Affaires extérieures. N'importe quel député vous dira, monsieur l'Orateur, qu'il reçoit de plus en plus de demandes de ses électeurs au sujet du service des passeports. J'espère que le ministre ne compte pas le coût du nouveau «Taj Mahal», qui abrite le ministère des Affaires extérieures sur la promenade Sussex, lorsqu'il parle de la hausse des frais. Là encore, le gouvernement libéral a été très libéral avec l'argent des contribuables. J'ai appris que l'édifice Lester B. Pearson coûtait environ 40 millions de dollars. Bien sûr, il n'a pas été construit seulement pour délivrer des passeports. Le bureau des passeports devrait donc remplir ses fonctions sans augmenter ses tarifs.